



Communiqué de presse confédéral

Le 27-11-2017

Victoire du syndicat CNT Santé Social RP People & Baby condamnée pour discrimination syndicale !

Il y a sept ans, une section CNT entamait une lutte éprouvante pour dénoncer la privatisation de la Petite Enfance entreprise par la Ville de Paris et sa gestion libérale des structures d'accueil du jeune enfant. A l'époque la Mairie, en choisissant l'entreprise People and Baby au détriment de l'associatif et du service public pas assez rentable et trop coûteux à leur yeux, cautionna de fait le privé au détriment du Public.



C'est à ce moment-là que cinq salariées nouvellement employées par People and baby **ont décidé de se syndiquer à la CNT pour défendre leur projet pédagogique pour un accueil de qualité du Jeune Enfant et pour préserver leurs conditions de travail !** Soutenues par les parents et leur syndicat, ces cinq femmes ont lutté sur tous les fronts : tractage, réunions publiques, grève, occupation, ... et ont très vite sensibilisé de nombreuses collègues.

En réaction à cette activité syndicale, People & Baby, encouragé par la Ville de Paris, **a voulu licencier l'ensemble des militantes. Même si elles étaient soutenues par l'inspection et la médecine du travail, la plupart n'ont pas échappé au licenciement discriminatoire.** Pour se justifier, People & Baby n'hésita pas à porter de fausses accusations contre des salariées syndiquées : elles auraient mis de la mort aux rats dans la caisse de jouets des enfants !

Face à un tel mépris du code du travail, l'action juridique succéda à l'action directe. Le 16 novembre 2017, enfin, **l'entreprise People and Baby a été condamnée pour discrimination syndicale** et le juge prud'hommal a considéré que l'occupation du siège de l'entreprise dans le cadre d'un mouvement social était licite.

Une procédure est également en cours contre la Ville de Paris car des preuves de l'intervention de la Ville auprès de l'employeur au soutien des licenciements illicites sont apparues : **les représentants de la Ville demandaient par mails à l'entreprise de « remettre de l'ordre » et notamment de se débarrasser de la déléguée syndicale.**

Aujourd'hui, bien qu'il soit probable que People & Baby fasse appel, **le syndicat CNT Santé social mais plus largement, l'ensemble de la confédération, fête cette victoire collective et continue également de lutter de toutes ses forces contre les attaques patronales et les réformes du gouvernement Macron** qui tendent à retirer des outils de défense et de lutte aux travailleurs et travailleuses.

En réformant le code du travail, en favorisant le contournement des syndicats, en supprimant les outils de prévention de la santé comme les CHSCT et en plafonnant l'indemnisation des salarié.es injustement licencié.es, ils entendent affaiblir encore les salarié.es et renforcer le patronat !

La Section CNT People and baby et son syndicat ont gagné en s'armant de patience mais également en mettant en avant les valeurs rouges et noires de l'autogestion, la camaraderie, la solidarité, la persévérance !



**Un coup contre l'un.e d'entre nous est un coup contre nous tou.te.s !
Contre le patronat, une seule lutte la lutte des classes!**

La CNT